

RESOLUTIONS ADOPTEES

BTK SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V -1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2026

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité de la société au titre de l'exercice 2025 et du rapport général du Commissaire aux Comptes pour la même période, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations régies par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserve les opérations relatives aux conventions règlementées qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

BTK SICAV étant une SICAV de capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2025, comme suit :

Résultats capitalisables de l'exercice 2025	5 844 996,124
Régularisations de l'exercice	1 174 183,068
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	19 350 359,156
Sommes capitalisées de l'exercice 2025	26 369 538,348

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société, ou à toute personne mandatée par lui, à l'effet d'effectuer les dépôts et les publications prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.